

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 juin 2022

Présents : M Michel MARESCOT - Maire – M Didier PAPELOUX - Mme Catherine LEFEBVRE - Mme Emmanuelle MELLOTT-KRISTY - Adjointes - M Michel DABOUT - M Éric ESTRIER - Mme Catherine FILIPOV - Mme Anne JOSEPH - M David MARES - Mme Sophie NGUYEN VAN MAI - M Vincent VANDERSTUYF.

Excusés : M Germain LELARGE donne pouvoir à M Vincent VANDERSTUYF, Mme Sophie DIERRE et Mme Corinne DROUEN.

Secrétaire : Mme Catherine FILIPOV.

### 1) Stationnement : règlement

Propositions :

- En cas d'absence des résidents principaux durant 15 jours maximum durant la période du stationnement payant, possibilité d'indiquer en mairie leur absence et afin de ne pas avoir de FPS, proposition d'apposer une carte ou une pastille sur le pare-brise (modalités à préciser).  
Accord du Conseil par 6 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions,
- Création d'un forfait estival pour la journée : du 1er juillet au 31 août sur tous les horodateurs au montant de 10€.  
Accord du Conseil par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

### 2) Décisions modificatives :

#### a) DM n°2 : Installation du parcours sportifs

L'entreprise DE FERAUDY Emmanuel propose un devis pour le nivellement de chaque zone d'implantation du parcours, pour un montant de 4 550,00€ HT soit 5 460,00€ TTC.

Cette dépense n'ayant pas été budgétée, il est proposé aux Conseillers de transférer la somme de 5 000€ de l'article 020 vers l'article 2113.

Accord du Conseil.

#### b) DM n° 3 : Travaux suite à effacement de réseaux

L'effacement des réseaux rue Mouillère est terminé. Il reste un aqua-drain à poser.

La SAS Réseaux Environnement propose un devis pour un montant de 1 686,00€ HT soit 2 023,20€ TTC.

Cette dépense n'ayant pas été budgétée, il est proposé aux Conseillers de transférer la somme de 3 000€ de l'article 020 vers l'article 2152.

Accord du Conseil.

### 3) Tarifs : cimetière

Suite à l'installation du 3ème columbarium comprenant 24 cases sur 3 niveaux et 2 faces, des tarifs sont à préciser, en particulier pour les plaques funéraires que les acheteurs de concessions cinéraires devront faire graver et poser par les pompes funèbres. Chaque plaque indique le nom, le prénom, les années de naissance et de décès du défunt. Une plaque de case en marbre ne pourra recevoir que 2 plaques funéraires au maximum : pour la 1<sup>ère</sup> plaque funéraire,

elle sera apposée à 5cm du haut de la plaque en marbre de la case et, avec 5 cm entre 2 plaques.

Proposition des tarifs suivants :

Concession trentenaire	900 €
Concession temporaire	250 €
Columbarium durée de 15 ans	700 €
Columbarium durée de 30 ans	900 €
Plaque funéraire	50€

Accord du Conseil.

4) SDEC Energie : travaux complémentaires

Suite aux travaux d'extension de l'éclairage public, chemin des Terrois, il est nécessaire de mettre en place des soutènements derrière les 8 lampadaires. Le SDEC Energie propose ces travaux comprenant le terrassement, la fourniture et le déroulage de fourreaux, les réseaux, les réfections provisoires et définitives, les plans localisés géoréférencés et les études, pour un montant de 3 091,88€ HT soit 3 710,26€ TTC dont 2 009,72€ restant à la charge de la commune.

Accord du Conseil.

5) Réforme des règles de publicité des actes, (applicable au 01/07/2022)

- Concerne tous les actes communaux à l'exception des documents d'urbanisme (2023)
- Les comptes-rendus du conseil municipal sont supprimés et ils seront remplacés par l'affichage à la mairie de la liste des délibérations examinées en séance.
- Proposition de décider du mode de publicité des actes communaux :
  - soit l'affichage (comme actuellement),
  - soit la publication sur papier,
  - soit la publication électronique.

Accord du Conseil pour la publication électronique sur le site internet de la commune.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT

